

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Benjamin Dion-Martin

<https://www.cadre21.org/membres/2bf5a2abda5204e3d49b0e31>

Date d'obtention : 2022-11-02 16:00:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il faut suivre la procédure de la trousse Sexto.

Il ne faut pas chercher à visionner les images pour préserver l'intégrité des victimes.

Il faut agir rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'interviendrai de façon plus assurée dans ce type de situation.

Je serai quand et à qui je devrai référer la situation.

Je serai probablement plus attentif à ce type de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Respecter l'intégrité des victimes en faisant preuve de discrétion et de respect.

Établir s'il y a une intention malveillante ou si c'est un geste impulsif!

Je m'assurai de rencontrer les personnes concernées et d'aviser les autres intervenants dans le cas où il serait dans un établissement.